



Parc  
naturel  
régional  
Oise - Pays de France

À destination des entreprises du Val d'Oise

# Guide des aides aux entreprises de la filière bois



Forêt



## Avertissement

Ce guide ayant été finalisé en début d'année 2024, les informations relatives aux aides sont susceptibles d'évoluer dans le temps.



# Table des matières

<b><i>Aides aux entreprises</i></b>	<b>7</b>
Amont forestier	9
Soutien à la gestion durable des forêts franciliennes	9
Appel à projets : Soutien aux entreprises franciliennes de la filière forêt-bois	11
Soutien aux projets innovations pour les forêts franciliennes et l'usage des biosourcés	13
Prêts	15
Prêt Participatif Bois	15
Prêt Filière Bois	17
Prêts d'Honneur Initiative	19
Investissements	21
Forinvest Business Angels	21
Société d'investissement Forinvest	23
Fonds de Développement Filière Bois	25
Aide fiscale	27
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	27
Environnement	29
Fonds d'intervention pour des expertises environnementales	29
Aides en faveur du patrimoine arboré des villes et villages du PNR	30
<b><i>Accompagnement</i></b>	<b>33</b>
Entrepreneur #Leader : 3 étapes pour faciliter la création/reprise d'entreprise	35
Programme Accélérateur Bois	37
Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)	39
Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI)	41
CAPEB	43
Fédération française du bâtiment du Val d'Oise	45
Fibois Île-de-France	47
Comité national pour le développement du bois (CNDB)	49
Autres ressources	51



# Aides aux entreprises



## Soutien à la gestion durable des forêts franciliennes

Région Ile-de-France

### Résumé

#### **Nature de l'aide :** Subvention

La Région Île-de-France soutient les propriétaires forestiers souhaitant s'engager dans la rédaction d'un document de gestion durable, individuel ou concerté, et/ou dans la réalisation de diagnostics sylvo-climatiques.

#### **Projets éligibles :**

- La réalisation de documents de gestion durable : code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), Règlement type de gestion (RTG) ou Plan simple de gestion (PSG), volontaire ou concerté.
- La réalisation de diagnostics sylvo-climatiques, s'appuyant sur des démarches approuvées et mises en œuvre par les organismes forestiers compétents.

#### **Montant de l'aide :**

L'aide régionale est attribuée dans la limite des crédits disponibles sur la base des forfaits selon le type de documents de gestion durable :

- Pour un RTG ou CBPS : base de 400 € (dès 4 ha) + 100 € par hectare supplémentaire ;
- Pour un Plan Simple de Gestion volontaire : base de 800 € (dès 10 ha) + 100 € par hectare supplémentaire ;
- Pour un Plan Simple de Gestion concerté : base de 1 200 € (dès 10 ha) + 100 € par hectare supplémentaire ;
- Pour un diagnostic sylvo-climatiques : base de 800 € (dès 4 ha) + 50 € par hectare supplémentaire.

Les dépenses éligibles sont prises en compte à partir de la date de validation du dossier.

**Dépôt des demandes ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.**

## Pour qui ?

- Une personne physique (propriétaire forestier) ;
- Une personne morale (groupements forestiers, sociétés civiles immobilières, associations syndicales de propriétaires – libres, autorisées).

Dans le cas de personnes morales, seules les structures dont le siège est localisé en Île-de-France sont éligibles.

En cas de PSG concerté, l'aide est attribuée au propriétaire mandaté par les autres propriétaires.

## Retrouvez plus d'informations

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/soutien-la-gestion-durable-des-forets-franciliennes>

## Contact(s)

[foret\\_energie\\_biosources@iledefrance.fr](mailto:foret_energie_biosources@iledefrance.fr)

# Appel à projets : Soutien aux entreprises franciliennes de la filière forêt-bois

Région Ile-de-France

## Résumé

### Nature de l'aide : Subvention

La Région aide les entreprises de moins de 250 salariés qui créent, modernisent ou développent des activités dans tous les maillons de la filière forêt-bois francilienne : forêt, 1re et 2e transformation, ameublement et construction.

### Montant de l'aide :

La subvention est plafonnée à 500 000 € par projet.

Le taux de subvention ne peut dépasser 50% des dépenses éligibles, dans la limite des plafonds autorisés par les régimes d'aides et le règlement de minimis mobilisés.

### Dépenses éligibles :

Les dépenses éligibles sont prises en compte à partir de la date de validation du dossier complet.

Elles peuvent être les suivantes, de manière non exhaustive :

- Equipements productifs ;
- Matériel de contrôle qualité, d'automatisation et de développement technologique ;
- Acquisition de progiciels spécialisés ;
- Prestations de service et de conseil, affectées à la réalisation du projet subventionné et dans la limite de 15% du montant total des dépenses éligibles.

Le matériel d'occasion peut être éligible, dans les conditions définies par le règlement d'intervention.

**Dépôt des demandes ouvert jusqu'au 31 mai 2024.<sup>1</sup>**

<sup>1</sup> Il est toujours possible de prendre contact avec le service même après la fin de la période de dépôt des demandes.

## Pour qui ?

Sont éligibles les petites et moyennes entreprises (PME) :

- Quelle que soit leur forme juridique, y compris les associations ayant une activité économique ;
- Employant moins de 250 salariés ;
- dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 M€ et/ou dont le bilan total n'excède pas 43 M€ ;
- Justifiant d'un siège ou au moins d'un établissement secondaire en Île-de-France ;
- Exerçant au moins 50% de leur activité dans au moins un des 5 maillons de la filière (forêt, 1re et 2e transformation, ameublement, construction bois).

## Retrouvez plus d'informations

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/soutien-aux-entreprises-franciliennes-de-la-filiere-foret-bois>

## Contact(s)

[foret\\_energie\\_biosources@iledefrance.fr](mailto:foret_energie_biosources@iledefrance.fr)

# Soutien aux projets innovations pour les forêts franciliennes et l'usage des biosourcés

Région Ile-de-France

## Résumé

### Nature de l'aide : Subvention

La Région Île-de-France soutient les projets innovants qui apportent des solutions pour l'avenir des forêts franciliennes face au changement climatique, et pour le développement des usages durables du bois sur le territoire francilien.

### Montant de l'aide :

L'aide est une subvention plafonnée à 100 000 € par projet.

Le taux de subvention ne peut dépasser 50% des dépenses éligibles, dans la limite des plafonds autorisés par les régimes d'aides et le règlement de minimis mobilisés.

### Dépenses éligibles :

- Achat de matériels et d'équipements affectés à la réalisation des projets ;
- Frais externes (prestations) d'études et d'ingénierie ;
- Salaires dédiés à l'ingénierie des projets, dans la limite de 25% des dépenses éligibles ;
- De manière obligatoire pour tout projet soutenu, les frais de publication des résultats dans la limite de 5% des dépenses éligibles.

**Dépôt des demandes ouvert jusqu'au 31 mai 2024.<sup>2</sup>**

## Pour qui ?

Sont éligibles les personnes morales publiques (à l'exception des services de l'Etat) et privées :

- Exerçant tous types d'activité (économique, formation, technique, recherche, ...) au profit de la filière forêt-bois ;
- Situées en Île-de-France (justifiant au moins d'un établissement secondaire sur le territoire régional).

<sup>2</sup> Il est toujours possible de prendre contact avec le service même après la fin de la période de dépôt des demandes.

### Retrouvez plus d'informations

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/soutien-aux-projets-innovants-pour-les-forets-franciliennes-et-lusage-des-biosources>

### Contact(s)

[foret\\_energie\\_biosources@iledefrance.fr](mailto:foret_energie_biosources@iledefrance.fr)

## Prêt Participatif Bois

BPI France

### Résumé

**Nature de l'aide :** Prêt

**Dépenses éligibles :**

- **Matériel à faible valeur de gage** : travaux d'aménagement, matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, moules, matériel informatique ;
- **Actifs immatériels** : coûts de constitution ou de rénovation, recrutement et formation des équipes, coûts de mise aux normes ;
- **Augmentation du BFR** générée par le projet de développement ;
- **Croissance externe.**

**Montant de l'aide :** Prêt sans garantie de 40 000 à 300 000 €.

**Coût :**

- Taux fixe préférentiel ;
- Frais de dossier : 0,40% du montant du prêt ;
- Assurance décès PTIA.

**Âge de l'entreprise :**

- Moins de 3 ans (si opération de croissance externe) ;
- Plus de 3 ans.

### Pour qui ?

Pour les TPE, PME, ETI, GE de la filière bois souhaitant financer un projet de développement.

### Contact(s)

**Anthony Dos Santos,**

BPI FRANCE

DIRECTION DU FINANCEMENT DE L'IMMATERIEL

[anthony.dossantos@bpifrance.fr](mailto:anthony.dossantos@bpifrance.fr)

01 41 79 88 66 / 06 72 17 03 10



## Prêt Filière Bois

BPI France

### Résumé

**Nature de l'aide :** Prêt

**Dépenses éligibles :**

- **Matériel à faible valeur de gage** : travaux d'aménagement, matériel conçu / réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, moules, matériel informatique ;
- **Actifs immatériels** : coûts de constitution ou de rénovation, recrutement et formation des équipes, coûts de mise aux normes ;
- Augmentation du BFR générée par le projet de développement ;
- **Croissance externe** : achat majoritaire ou tout du moins minorité de blocage.

**Montant du prêt sans garantie :** de 300 000 à 1 000 000 €.

**Coût :**

- Taux fixe ou variable (convertible à taux fixe) selon le barème en vigueur ;
- Frais de dossier : 0,40% du montant du prêt ;
- Assurance Décès PTIA.

**Âge de l'entreprise :**

- Moins de 3 ans (si opération de croissance externe) ;
- Plus de 3 ans.

### Pour qui ?

Pour les TPE et PME du secteur de première transformation du bois : modernisation des installations industrielles et opérations de regroupement.

### Contact(s)

**Anthony Dos Santos,**

BPI France, Direction du financement de l'immatériel

[anthony.dossantos@bpifrance.fr](mailto:anthony.dossantos@bpifrance.fr)

01 41 79 88 66 / 06 72 17 03 10



## Prêts d'Honneur Initiative

Réseau Initiative

### Résumé

**Nature de l'aide:** prêts à taux 0% et garanties bancaires, facilite l'accès au financement bancaire.

Le Réseau Initiative apporte son appui et l'accompagnement nécessaire aux personnes qui montent leur entreprise et prennent des risques pour leur réussite. Elle intervient à différents niveaux : **accompagnement, financement, conseil, intermédiation bancaire, appui au développement** mais aussi **mise en réseau** des chefs d'entreprise et **mentorat** des entrepreneurs.

Il accompagne et soutient également les entrepreneurs engagés et les structures de l'économie sociale et solidaire.

### Pour qui ?

Les demandeurs d'emplois, les entrepreneurs engagés, les femmes, les entrepreneurs des quartiers, les associations employeuses, les jeunes.

Mais aussi tout entrepreneur qui souhaite **créer ou reprendre** une entreprise et toute entreprise (jusqu'à 7 ans d'existence) qui cherche à se développer.

### Retrouvez plus d'informations

<https://www.initiative9578.fr/page/217970-accompagnement-financement-creation-entreprise>

### Contact(s)

#### Initiative 9578

3 avenue des Béguines – 95800 Cergy

01 30 31 96 66

[accueil@initiative9578.fr](mailto:accueil@initiative9578.fr)



## Forinvest Business Angels

Forinvest - Réseau d'experts pour le développement de la Filière Forêt-Bois

### Résumé

**Nature de l'aide :** Investissement

**Dépenses éligibles :**

Forinvest contribue au développement de la Filière Forêt-Bois, notamment par l'investissement en fonds propres et quasi fonds propres ; mais aussi par l'accompagnement du réseau.

Les membres du réseau apportent bénévolement leurs expériences et expertises aux entrepreneurs pour les accompagner dans leur développement.

**Montant de l'aide :**

Le montant minimum d'investissement est fixé par l'entreprise.

Les montants investis vont de 30 000 à 300 000€.

### Pour qui ?

Pour les entreprises de la filière forêt-bois.

### Contact(s)

**Nicolas ROUSSEAU**

Responsable du Développement

06 40 12 88 07

[n.rousseau@forinvest-ba.fr](mailto:n.rousseau@forinvest-ba.fr)



## Société d'investissement Forinvest

Forinvest - Réseau d'experts pour le développement de la Filière Forêt-Bois

### Résumé

#### Nature de l'aide : Investissement

Forinvest a mis en place une société d'investissement, composée d'une quarantaine d'actionnaires, qui mutualise les fonds des adhérents qui le souhaitent.

#### Montant de l'aide :

Les montants investis vont de 50 000 à 190 000€.

### Pour qui ?

Pour les entreprises de la filière forêt-bois : de l'exploitation forestière, la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> transformation, la vente de matériels, la chimie du bois, le bois énergie, la construction bois, etc...

### Contact(s)

#### **Nicolas ROUSSEAU**

Responsable du Développement  
06 40 12 88 07  
[n.rousseau@forinvest-ba.fr](mailto:n.rousseau@forinvest-ba.fr)



## Fonds de Développement Filière Bois

Forinvest - Réseau d'experts pour le développement de la Filière Forêt-Bois

### Résumé

#### **Nature de l'aide :** Investissement

Forinvest a créé en partenariat avec le Crédit Agricole le Fonds Développement Filière Bois dédié à l'investissement.

Ce fonds possède son propre processus d'investissement reposant sur l'expertise sectorielle de Forinvest.

#### **Montant de l'aide :**

Les montants investis vont de 500 000 à 3 000 000€.

### Pour qui ?

Pour les entreprises de la filière bois qui consomment et/ou valorisent la ressource forestière française.

### Contact(s)

#### **Nicolas ROUSSEAU**

Responsable du Développement

06 40 12 88 07

[n.rousseau@forinvest-ba.fr](mailto:n.rousseau@forinvest-ba.fr)



## Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art

Etat

### Résumé

Le crédit d'impôt métiers d'art permet d'alléger les coûts de conception et la création ouvrages en petite série ou sur mesure (coûts salariaux notamment). Il encourage la création artisanale d'excellence.

Le crédit d'impôt obtenu est utilisé pour payer l'impôt dû par l'entreprise l'année au cours de laquelle les dépenses ont eu lieu. S'il reste un excédent, celui est restitué à l'entreprise.

#### **Dépenses éligibles :**

- Salaires et charges sociales pour les salariés directement affectés à la création d'ouvrages réalisés en 1 seul exemplaire ou en petite série ;
- Dotation aux amortissements des immobilisations créées ou acquises à l'état neuf directement affectées à la création d'ouvrages ;
- Frais de dépôts des dessins et modèles relatifs aux ouvrages ;
- Dépenses liées à l'élaboration des dessins et des modèles dans la limite 60 000 € par an ;
- Dépenses liées à la réalisation d'ouvrages réalisés en 1 seul exemplaire ou en petite série confiés à des stylistes ou bureaux de style externe.

#### **Montant du crédit d'impôt :**

Le crédit d'impôt métiers d'art représente 10 % des dépenses éligibles. Il est porté à 15 % des dépenses pour les entreprises titulaires du label « Entreprises du patrimoine vivant ».

Le crédit d'impôt est plafonné à 30 000 € par an et par entreprise.

### Pour qui ?

- Entreprise dont au moins 30 % de sa masse salariale totale (rémunérations brutes) exerce un métier d'art (charpentier, menuisier, ébéniste, restaurateur de meubles, sculpteur sur bois, tourneur sur bois...).

Voir la liste des métiers d'art :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000031946857>

- Entreprise industrielle de l'un des secteurs suivants (voir la liste complète des activités et produits).

L'entreprise doit également remplir une des conditions suivantes :

- Soit elle est soumise à un régime réel (normal ou simplifié) de l'impôt sur les sociétés (IS) ou de l'impôt sur le revenu (IR) ;
- Soit elle exonérée d'impôt et correspond à l'une des catégories suivantes :
  - Jeune entreprise innovante (JEI) ;
  - Entreprise créée pour la reprise d'une entreprise en difficulté ;
  - Entreprise située dans une des zones suivantes : Zone d'aide à finalité régionale (AFR), Zone franche-urbaine / territoire entrepreneur (ZFU\_TE), Bassin d'emploi à redynamiser (BER), Zone de restructuration de la défense (ZRD), Zone franche d'activité des départements d'Outre-mer, Zone de revitalisation rurale (ZRR), Bassin urbain à dynamiser (BUD), Zone de développement prioritaire (ZDP).

## Retrouvez plus d'informations

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31461>

## Fonds d'intervention pour des expertises environnementales

Parc naturel régional Oise – Pays de France

### Résumé

Ce fonds finance, au cas par cas, des expertises ou de petites études permettant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, continuités écologiques, eau, énergie, bruit, déchets, risque, pollution, ...) dans le cadre d'une réflexion, d'un projet ou de la gestion courante.

Ces expertises peuvent aussi permettre de caractériser une nuisance ou une problématique et /ou proposer des solutions pour y remédier.

Ce fonds a vocation à n'être utilisé que pour des études, mesures ou expertises ne rentrant pas dans l'application des obligations légales auxquelles sont soumis les porteurs de projet.

Les études et expertises sont confiées à des prestataires extérieurs.

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc assure la maîtrise d'ouvrage du fonds.

### Pour qui ?

Pour les entreprises.

### Contact(s)

#### **Pascale OLIVAS**

Chargée de mission environnement

[p.olivas@parc-oise-paysdefrance.fr](mailto:p.olivas@parc-oise-paysdefrance.fr)

06 27 69 40 35



# Aides en faveur du patrimoine arboré des villes et villages du PNR

Parc naturel régional Oise – Pays de France

## Résumé

### Nature de l'aide : Conseil et aide financière

Le Parc propose, outre des conseils techniques, une aide financière dans le cas :

- d'une esquisse d'aménagement (proposition technique de plantations) ;
- d'une expertise arboricole pour affiner le diagnostic réalisé dans le cadre de l'inventaire, et de conseils de gestion ;
- d'un abattage d'arbres dans le cadre d'un projet de renouvellement et justifié par une expertise ;
- de plantations dans le cadre d'un projet ou d'un renouvellement ;
- de l'arrachage de plantes exotiques invasives.

### Dépenses éligibles :

Sont concernés, sans limite de nombre ou de surface, les arbres isolés, en alignements, sous la forme de mails ou de groupes, situés dans les villes et villages (espace public), le long des routes et rivières, autour du petit patrimoine (même hors village), dans les grands domaines patrimoniaux, dans le domaine privé quand il y a un impact fort sur le paysage.

Dépenses exclues : les travaux courants de gestion (élagage, taille de formation, réduction de houppier, soins particuliers, lutte contre les nuisibles, travaux de mise en sécurité).

## Pour qui ?

Le fonds s'adresse aux personnalités physiques ou morales, publiques ou privées, propriétaires ou gestionnaires d'arbres éligibles ou de terrains à planter éligibles.

## Contact(s)

### **Solange DUCHARDT**

Chargée de mission Paysage

[s.duchardt@parc-oise-  
paysdefrance.fr](mailto:s.duchardt@parc-oise-paysdefrance.fr)

06 27 69 40 33

03 44 63 65 65

### **Nicolas LEBESGUE**

Chargé de mission Paysage

[n.lebesgue@parc-oise-  
paysdefrance.fr](mailto:n.lebesgue@parc-oise-paysdefrance.fr)

06 29 94 95 75



# Accompagnement



## Entrepreneur #Leader : 3 étapes pour faciliter la création/reprise d'entreprise

Région Ile-de-France

### Résumé

Pour accompagner les entrepreneurs dans la création ou la reprise d'une entreprise, la Région Île-de-France a mis en place un dispositif porté par un réseau de partenaires-experts.

Objectif : faire bénéficier à tous les entrepreneurs franciliens d'un accompagnement complet et personnalisé à toutes les étapes de leur projet.

#### Créer l'entreprise :

- Finaliser votre étude économique
- Formaliser votre business plan
- Choisir votre statut juridique, fiscal et social,
- Bénéficier d'un mentor expert et/ou chef d'entreprise,
- Accéder à une offre d'accompagnement et des ressources digitalisées,
- Exercez-vous à présenter votre dossier à des partenaires

#### Financer le projet d'entreprise :

- Être informé sur l'offre de financement et l'éligibilité de son projet (réunions collectives, rendez-vous individuels),
- Structurer financièrement son projet à travers l'analyse du business plan (aspects financiers, humains, marketing, comptables, juridiques, etc.) et le passage devant un comité d'agrément,
- Accéder à un financement (microcrédit, garantie bancaire ou prêt d'honneur à taux zéro) et un concours bancaire si nécessaire.

### **Diriger l'entreprise :**

- Être accompagné les 3 premières années par un conseiller,
- Définir les outils de pilotage de votre entreprise,
- Partager votre expérience avec d'autres entrepreneurs,
- Gagner en compétences pratiques : commercial, communication, digital...,
- Adopter les réflexes de l'entrepreneur,
- Développer votre réseau professionnel,
- Analyser vos besoins de recrutement.

### **Retrouvez plus d'informations**

<https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/entrepreneur-leader-3-etapes-pour-faciliter-la-creationreprise-dentreprise>

### **Contact(s)**

Créer son entreprise	Financer son entreprise	Diriger son entreprise
<p><b>CMA IDF 95</b></p> <p>3 rue Louis Perrein 95400 Villiers le Bel 95400 VILLERS-LE-BEL 08 06 70 57 15</p>	<p><b>ADIE</b></p> <p>3 rue Fernand Picquette 95470 FOSSES <a href="mailto:idf@adie.org">idf@adie.org</a> 09 69 32 81 10</p> <p><b>Initiaactive 95-78</b></p> <p>1 allée Eugène Hénaff 95340 PERSAN <a href="mailto:accueil@initiaactive9578.fr">accueil@initiaactive9578.fr</a> 01 30 31 96 66</p>	<p><b>ADIE</b></p> <p>3 rue Fernand Picquette 95470 FOSSES <a href="mailto:idf@adie.org">idf@adie.org</a> 09 69 32 81 10</p> <p><b>Initiaactive 95-78</b></p> <p>1 allée Eugène Hénaff 95340 PERSAN <a href="mailto:accueil@initiaactive9578.fr">accueil@initiaactive9578.fr</a> 01 30 31 96 66</p>

## Programme Accélérateur Bois

BPI France

### Résumé

Un programme de 18 mois pour structurer et inscrire votre entreprise sur une trajectoire de croissance pérenne.

L'Accélérateur Bois comprend des conseils sur mesure, un parcours de formation, des rencontres avec les acteurs clés de la filière, l'intégration à un collectif de dirigeants, un référent dédié.

### Tarifs :

- Pour les entreprises réalisant un CA compris entre 2 et 10 M€ : 2833 € ht / trimestre ;
- Pour les entreprises réalisant un CA supérieur à 10 M€ : 5500 € ht / trimestre.

### Pour qui ?

Pour les entreprises de la filière bois.

### Objectifs

- Construire et piloter votre stratégie ;
- Pérenniser votre croissance en vous appuyant sur l'industrie du futur et l'innovation ;
- Sécuriser vos approvisionnements en amont ;
- Accélérer votre transformation digitale.

### Conditions d'éligibilité

- Un chiffre d'affaires supérieur à 2M € ;
- Plus de 10 collaborateurs ;
- Au moins 3 ans d'existence.

### Contact(s)

#### **Julie PRECIAT**

Responsable programme Accélérateur

06 65 45 54 92

[julie.preciat@bpifrance.fr](mailto:julie.preciat@bpifrance.fr)



## Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

### Résumé

La CMA Ile-de-France met en œuvre des missions d'accompagnement, couvrant toutes les étapes de la vie de l'entreprise artisanale. Elle joue également un rôle déterminant en matière d'apprentissage et de formation continue.

**Créateurs d'entreprises :** information, formation et accompagnement individuel avant, pendant et après la création de l'entreprise jusqu'à sa cession.

**Chefs d'entreprises artisanales :** appui dans les domaines clés de la vie de l'entreprise, création, transmission-reprise, numérique, développement commercial, environnement-hygiène-sécurité.

**Jeunes et personnes en reconversion :** formation initiale et continue sur des métiers d'avenir dans nos 9 CFA.

**Collectivités :** appui en matière d'aménagement et de développement économique.

### Retrouvez plus d'informations

<https://www.cma95.fr/fr/accueil.html>

### Contact(s)

#### **Yves COJANDASSAMY**

Responsable Développement Economique

01 34 35 80 08 / 06 63 00 90 15

[yves.cojandassamy@cma-idf.fr](mailto:yves.cojandassamy@cma-idf.fr)



## Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI)

### Résumé

#### La défense et l'accompagnement des entreprises :

- Accompagner, mettre en relation et conseiller les créateurs et repreneurs d'entreprises ;
- Aider et conseiller individuellement les entreprises de toutes tailles sur divers leviers de croissance : international, innovation, RSE, QSE, financement ;
- Mettre en relation les entreprises pour favoriser les échanges, le business, la croissance ;
- Représenter les intérêts de l'industrie, du commerce et des services auprès des acteurs publics.

#### La formation tout au long de la vie :

- Développer les compétences nécessaires aux entreprises ;
- Participer au rapprochement école – entreprise.

#### La CCI vous aide à :

- Créer ou reprendre une entreprise ;
- Simplifier vos démarches d'entreprise ;
- Développer votre activité(stratégie, finances, commercial, RH, digital, locaux et implantation...) ;
- Construire votre réseau, rejoindre un club ;
- Conquérir l'international ;
- Vous informer sur l'économie régionale (études, filières, actualités, veille...) ;
- Vous former, développer les compétences ;
- Transmettre votre entreprise.

### Retrouvez plus d'informations

<https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci95>

### Contact(s)

01 55 65 44 44



## CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

### Résumé

La CAPEB est un syndicat patronal représentant l'artisanat du bâtiment.

Ses missions :

**Création d'entreprise :** choix du statut d'entreprise, protection sociale de l'artisan, choix du statut pour le/la conjoint(e), choix de l'assurance, formation Responsable d'une Entreprise Artisanale du Bâtiment (REAB), etc.

**Gestion d'entreprise :** calcul des prix, les taux de TVA, gérer et financer l'entreprise, devis, faire une réception des travaux, norme, DTU : aide aux questions techniques, etc.

**Gestion ressources humaines :** gérer les compétences des salariés, former les salariés et bénéficier des financements associés, les relations employeur/salariés, embaucher un apprenti, déclarer les accidents de travail en ligne, etc.

**L'entreprise et le conjoint :** financement de la formation pour le/la conjoint(e), Gestionnaire d'une Entreprise Artisanale du Bâtiment (GEAB), se former comme Responsable d'une Entreprise Artisanale du Bâtiment (REAB), etc.

**Développement de l'entreprise :** Les aides financières pour les clients (CEE, Crédit d'impôt « aides à la personne », Crédit d'impôt, « rénovation énergétique PME », ECO-PTZ, Ma Prime Rénov'...), aider les clients grâce aux Certificats d'Economies d'Energie (CEE), prévention : les aides disponibles pour équiper mon entreprise, etc.

**Avantages :** partenaires, e-boutique, achats informatiques, diffusion d'annonces.

### Retrouvez plus d'informations

<https://www.capecb.fr/ile-de-france/actualites>

### Contact(s)

#### Pierre GUYARD

Chargé de mission Développement  
01 34 32 33 60

[pierre.guyard@capecb-grandecouronne.fr](mailto:pierre.guyard@capecb-grandecouronne.fr)



## Fédération française du bâtiment du Val d'Oise

### Résumé

La Fédération française du bâtiment (FFB) représente et défend les intérêts des entreprises artisanales du bâtiment de toutes tailles.

Elle accompagne les entreprises et participe à leur développement et leur pérennité. Elle propose des outils et des services pour se tenir informé sur l'actualité du bâtiment.

### Retrouvez plus d'informations

<https://www.ffbatiment.fr/>

### Contact(s)

01 34 20 11 90



## Fibois Île-de-France

### Résumé

Fibois Île-de-France est l'association interprofessionnelle et le Pôle d'Excellence régional de la filière forêt bois en Île-de-France.

Les missions :

- Réunir les acteurs et partenaires de la forêt et du bois ;
- Conseiller les entreprises pour les aider à se développer ;
- Incarner et porter la voix de la filière auprès des pouvoirs publics ;
- Valoriser la filière, ses acteurs, ses produits et ses savoir-faire.

### Retrouvez plus d'informations

<https://fibois-idf.fr/>

### Contact(s)

<p><b>Claire CAILLOSSE</b>            Cheffe de projet forêt et 1<sup>ère</sup> transformation du bois  <a href="mailto:claire.caillousse@fibois-idf.fr">claire.caillousse@fibois-idf.fr</a></p>	<p><b>Clélia LENOBLE</b>            Cheffe de projet 2<sup>ème</sup> transformation du bois  <a href="mailto:clelia.lenoble@fibois-idf.fr">clelia.lenoble@fibois-idf.fr</a></p>
<p><b>Jade HOUSSAY</b>            Cheffe de projet emploi, formation et attractivité des métiers  <a href="mailto:jade.housay@fibois-idf.fr">jade.housay@fibois-idf.fr</a></p>	<p><b>Valéry BREEMEERSCH</b>            Chef de projet bois énergie  <a href="mailto:valery.breemeersch@fibois-idf.fr">valery.breemeersch@fibois-idf.fr</a></p>



## Comité national pour le développement du bois (CNDB)

### Résumé

Le rôle du CNDB est de promouvoir l'utilisation du bois en communiquant sur ses atouts et ses différents usages par l'accompagnement et l'information destinés aux acteurs de la maîtrise d'œuvre et aux acteurs de la maîtrise d'ouvrage.

Le CNDB a pour objectif le développement des usages du bois.

Compétences :

- Information ;
- Communication ;
- Formation.

### Retrouvez plus d'informations

<https://cndb.org/>



## Autres ressources

Répertoire des aides publiques : <http://www.aides-entreprises.fr/>

Réseau CCI : <https://les-aides.fr/>

Région Île-de-France - Aides et Appels à projets :

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets>

Les métiers de la forêt et du bois, formations et établissements :

<https://www.metiers-foret-bois.org/>

Forum L'air du Bois, découvrez fabriquez, partagez : <https://www.lairdubois.fr/>

Le site de référence pour tout savoir sur le bois : <https://www.bois.com/>

La sélection du CNDB des 58 outils à connaître pour concevoir avec le bois (Webinaire + guide) :

[https://cnbd.org/actualite/la-selection-du-cnbd-des-58-outils-a-connaître-pour-concevoir-avec-le-bois/](https://cndb.org/actualite/la-selection-du-cnbd-des-58-outils-a-connaître-pour-concevoir-avec-le-bois/)



# Parc naturel régional

## Oise - Pays de France

Maison du Parc  
Château de la Borne Blanche

48, rue d'Hérviaux  
60560 ORRY-LA-VILLE  
Tél. : 03 44 63 65 65  
Mail : [contact@parc-oise-paysdefrance.fr](mailto:contact@parc-oise-paysdefrance.fr)  
[www.parc-oise-paysdefrance.fr](http://www.parc-oise-paysdefrance.fr)